L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 15 OCTOBRE 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme!

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 15 oct;
AMERIQUE Santelli, mercredi, 22 octobre.
CANADA de Kersabiec, mercredi, 24 oct.

Prix du passage pour le Hâvre, première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $33.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départ, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
21 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 15 octobre à 8 A. M.,
Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer NEW ORLEANS, T. P. C. Halsey, capt.
partira de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine...$40
Entrepont... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO Rue Carondelet No 41.
4 mai—1an

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing ... 1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing ... 4 p. m.
EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing ... 8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing ... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville ... 6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement ... 6 p. m.
RETOUR
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis ... 5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis ... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches ... 2 p. m.
L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET, aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.
20 avril

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU, 46 RUE DU CAMP. (1er étage,)
CHAS. P. TRUSLOW, Président, M. N. WOOD, surintendant CHAS. W. DROWN, Secrétaire.
BAYOU LAFOURCHE.
Pour Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires.
KEOKUK.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 12 M.
Côte Supérieure et Donaldsonville.
WHISPER.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours. Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.
20 janv— B. RIVET. Agent.

COTE SUPERIEURE A POINTE HOUMA

Le fin marcheur,
"MABEL COMEAUX,"
E. J. Comeaux, capt., W. C Macklin, commis
Part tous les lundis, mercredis et samedis, à midi, pour Pointe Houma et tous les débarcadères intermédiaires.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à G. D. BERTRAM, JOHN HODGKINSON, Agents, No 4 rue Conti.
5oct—

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid, et ces fermes (extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	2,578 Tx.	Rouen	2,578 Tx
Paris	2,578 Tx.	Bordeaux	2,578 Tx
Hâvre	2,578 Tx.	Marseille	2,578 Tx
Nantes	2,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 15 octobre, et sera suivi par le steamship ROUEN vers le 20 octobre 1884

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, première classe, $100.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à
18avr— S. V. FORNARIS & CO. Agents, 193 rue Gravier.

PHARMACIE DUCONGE.
A. CARROUCHE, Sr.,
39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,
PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables: je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraicheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La merise anti-cholérique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.
1er sept—1an A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres. N.-O.

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept84—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:30 a. m.	5:30 a. m
6:30 a. m.	7.00 a. m
7:30 a. m.	8:00 a. m
8:30 a. m.	9.00 a. m
11:00 a. m.	11:30 a. m
12:15 p. m.	1:00 p. m
2:30 p. m.	3:00 p. m
3:30 p. m.	4:00 p. m
4:30 p. m.	5:00 p. m
5:30 p. m.	6:00 p. m
7:00 p. m.	7:30 p. m

21 sept—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 1 ... 7:45 a m	No 4 ... 7:30 a m
No 2 ... 7:30 p m	No 2 ... 8:25 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Une ligne de magnifiques wagons-restaurants sera jointe aux trains express entre la Nlle-Orléans et Deming, aller et retour tous les jours.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Chemin de fer Louisville, Nouvelle-Orléans et Texas, via la Route de la Vallée du Mississippi.

No 1 arrive. 6:30 P. M. | No 2 part.. 9:00 A. M.
No 5 .. 10:40 A. M. | No 6 .. 4:20 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 vont entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge. Les Nos 1 et 2 se relient à Kilbourne avec le Clinton & Port Hudson Railroad; à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Railroad; à Vicksburg avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad.

JOHN BRADLEY, Surintendant de Division.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. 13sept—

Louisville, New Orleans and Texas Railroad. Mississippi Valley Route.

No 1 arrives. 6:30 P M. | No 2 leaves. 9:00 A.M.
No 5 .. 10:40 A.M. | No 6 .. 4:20 P.M.

Trains Nos 1 and 2 run between New Orleans and Memphis. Nos 5 and 6 run between New Orleans and Baton Rouge. Nos 1 and 2 make connection at Kilbourne with Clinton and Port Hudson Railroad, at Harriston with Natchez, Jackson and Columbus Railroad, at Vicksburg with Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad.

JOHN BRADLEY, Division Superintendent.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. sept13—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible]
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S., DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150 RUE DU CANAL 150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix étabriqué 25 août

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, RODOLPH WOESTE.
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1883. —1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Deuxième état de situation annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie	$240,034 65	
Risques maritimes	48,109 93	
Risques de rivières	26,973 43	
	$315,118 00	
A déduire:		
Pertes sur l'incendie, payées	$53,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	38 631 74	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licences	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 48	206,063 05
		$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$66 909 95	
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital, et 5 pour cent sur les primes de participation nettes	30,145 00	
Versement au fonds de réserve	5,000 00	
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00	
	$109 054 95	

ACTIF

Comptant en caisse	$45,166 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	43,125 00
Autres bons et actions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	39,799 99
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 55 rue du Camp	32,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,098 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire
ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG,	J. H. KELLER,
J. B. CAMORS,	C. H. MILLER,
M. FRANK,	JOHN NELSON,
E. FRANK,	FRANK RODER,
R. FROTSCHER,	J. E. RENGSTORFF,
F. FISHER,	F. RICKERT,
H. R. GOGREVE,	L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL,	A. G. RICKS,
A. J. GOMILA,	WM. B. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN,	H. SCHULTZE,
S. HYMAN,	LOUIS SCHWARTZ,
KLUBU KEIFFER,	J. WEISSEN

ASSURANCS

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes incendie	$644,118 38	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	—$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire -		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	— 475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	— 41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	— 660,633 84
Profits nets		$15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36	
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	48,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 0	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Batalion Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 0	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières de ville	63,581 00	
Billets de hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	[illegible] 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Compte en suspens	283 36	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	—$839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,818 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de adite Compagnie, déclarons par le présent qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE.	H. GALLY,
THEO. BRIERRE.	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]RE,	AD. SCHREIBER,
O. T. DUGA[illegible]	CHAS. E. SCHMIDT.
[illegible] TJO,	JULES TUYES.

[illegible] Gare du Chemin de fer de Jackson.

[illegible] de départ: Rue Magnolia, près la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue [illegible] jusqu'à Carondelet, Carondelet jusqu'à [illegible] jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dà, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du [illegible]

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Canal Walk, la rue Bayades et la [illegible] la passe, rue Royale, devant [illegible]

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,
NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks		$255,251 36
On marine risks		17,931 68
On river risks		20,305 94
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandes,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas Lafitte.

17 juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu		$499,634 93
Primes sur risques de mer		98,191 53
Primes sur risques de rivière		23,466 14
		$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 00
Total des primes		$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminés	$158,474 00	
Primes remboursées	5,258 01	163,732
Primes nettes acquises		$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$263,759 05	
de marine	46,308 83	
de rivière	4,144 12	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 32	
Réfaction (Rebate)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3,544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0. 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,806 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	
		514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

[illegible] le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association,

LEON SERE, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
LAMBERT.	G. LANAUX.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—		
Pertes par l'incendie	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,234 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	25,555 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licenses et taxes	6 040 34	
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30

La compagnie a l'actif suivant:

Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureaux	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	
		$363,453
Capital-actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non-ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	
		$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS 16 Jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT. au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNERS Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis,	Léon Bertoli,
Chas Bemard,	T. Prudhomme,
R. H. Bierhorst,	Alf. H. Isaacson,
C. Sporl,	Peter Blaise,
Phil. Böck,	A. H. Sieward,
P. Egan,	I. N. Marks,
Otto Thoman,	John Fitzpatrick,
Wash Marks.	Geo Wesers.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes—		
Sur les risques d'incendie	$712,177 06	
Sur les risques de rivières	160,393 28	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues de 1882	76,079 00	
		—$977,898 96
Déduire—		
Primes non échues	163,576 89	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,080 49	
		350,560 12
Primes nettes gagnées		$627,338 84
Ajouter—		
Intérêt sur les placements	72,677 82	
Sauvetage reçu	6,161 48	
		78,839 31
Revenu net		$716,178 15
Déduire—		
Pertes sur l'incendie	$251,958 22	
Rivières	71,952 45	
Mer	21,913 99	
	$345,824 66	
Réfactions	67,942 33	
Commissions	55,781 34	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau	93,337 56	
Bureau des Réassureurs	9,149 65	
Taxes d'Etat et de Ville	58,462 05	
		620,497 59
Balance		95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1883	$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	66,665 40	
		110,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		7?,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,585 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 29
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	42,766 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,[illegible] 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	209,000 00
Immeuble	166,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00
Faisant un total de	$1,096,036 73

[illegible] qui précède est une copie vraie et exacte de[illegible] la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi 17ème jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Robt I. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sa M. Walmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Eshleman,	Chas Chaffe,
C. C. Jurey	Wm Hartwell,
J. J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado,	John P. Richardson

Jas T. Ro[illegible]
19 janv—1m

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis ... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:
I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN, Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE, Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général...... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles ...

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis......

E. A. BURKE, Directeur-Général.
Approuvé: ED. RICHARDSON, Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général, Commissaire de la République Française, VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant armateur harengs et morues goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couvonne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Guillaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de blanc pour clichage au papier, &c. fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et genres à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent de genre d'affaires, il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire détaillée et très-bien faite sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (grandes anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Docaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. M. Docaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

[illegible] des Fair Grounds [illegible] Dauphine [illegible] à la station d'arrivée [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, et se rendent à la station d[illegible] devant la porte des Fair Grounds [illegible] à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, le Broad, la St Pierre, et principalement par la rue [illegible]

ASSURANCES.

17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie		$121,774 1[illegible]
Primes sur les mers		7,055 4[illegible]
Primes sur les rivières		4,523 0[illegible]
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 7[illegible]
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 3[illegible]
		$163,565 0[illegible]
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,075 61	
Moins les dépenses	10,052 83	— 18,022 7[illegible]
Total		$181,587 8[illegible]
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 38	— 101,4[illegible]
Profits		80,0[illegible] 8[illegible]
Réserve pour les primes non expirées	$35,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80 087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 62
Prêts et hypothèque	19 932 58
Prêts sur nantissements payables sur demande	27 250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,080 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de Bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président,
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires en outre QUINZE POUR CENT de réfaction d[illegible] sur leurs primes nettes de participation année finissant le 31 décembre 1883 demande.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:

les Mauvaises digestions; les Nausées et Renvois de gaz. les Crampes d'estomac. | les Gonflements d'estomac. les Gastrites. la Migraine les Gastralgies, les Maladies de foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:
les Bronchites, les Catarrhes, | la Consomption, la Phthisie.
et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Sparadrap Révulsif AU THAPSIA
Formule du Codex

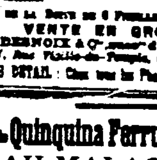

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, [illegible] rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc. [illegible]
PRIX DE LA BOITE DE 6 FEUILLES, 1 FR. 50
VENTE EN GROS
Chez BERNOIX & Cie [illegible]
17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DETAIL: Chez tous les Pharmaciens

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploi avec succes contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.
Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'Essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.
Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

LES SEULES VERITABLES
Dragées Dépuratives Iodurées
du Dr GIBERT
[illegible]

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—le gallon	$2 [illegible]5 à	2 [illegible]7
BRANDIES—Du pays, le gallon	$3 00 à	3 00
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 [illegible]
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877. le gal.	4 80 à	
1872	5 50 à	
1870	5 75 à	
1866	6 50 à	
1860	7 40 à	
1858	8 00 à	
1848	10 50	
Hard Du[illegible]y & Co's Cognac 1878	5 50 à	
do do do 1870	7 00 à	
do do do 1854	9 00 à	
do do do 1848	10 25 à	
Bisquet, Dubouche &co, cognac 1878	4 50 à	
1870	5 50 à	
1848	9 00 à	
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 18
Hollande, par gal	2 75 à	4 [illegible]8
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 0
Holland, par caisse	7 25 à	7 50
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal	1 10 à	1 14
Ouest	1 15 à	1 [illegible]6
Bourbon	1 40 à	[illegible]
Seigle	1 50 à	[illegible]
Ecosse, importé	4 00 à	4 [illegible]
Irlandé importé	4 00 à	4 [illegible]
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	
M. Canneaux Fils, quarts	30 00 à	
M. Canneaux Fils, pints	32 00 à	
Piper Heidsieck qts par douz	2[illegible] 00 à	
Krug &co qts par douz	22 50 à	23 00
Moet & Chandon — Sillery Mousseux, par douz	24 00 à	
Cremant d'Ay, par douz	2[illegible] 00 à	
Pintes, $2 en plus		
G H Mumm & Co Dry Verzenay	24 75 à	
Extra Dry	28 50 à	
New Orleans claret par barillet	43 00 à	
— beits	2 80 à	
Malaga par barillet	55 00 à	
VINS ROUGES—California Claret. le gal	59 à	60
Zinfandel. No 1 le gal	70 à	75
Clarets Importés — Ordinaire par bar	57 00 à	60 00
Clarets de famille. le bar	65 00 à	75 00
Clarets fins. le bar	90 00 à	[illegible]
Médoc la caisse	6 00 à	
St. Julien, la caisse	6 50 à	
Margaux, la caisse	7 00 à	
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	
Larose, la caisse	12 00 à	
Léoville. la caisse	12 00 à	
Chateau Laffitte, la caisse	28 00 à	
Ordinaire la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, p. cask	125 à	
Blanquefor p. cask	105	
Château Dillon a caisse	7 50 à	
VIN BLANCS — California le baril	40 00 à	45 00
Importé de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves la caisse	6 00 à	
Sauternes la caisse	6 50 à	
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	
Chateau Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, a caisse	2 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Certe, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine line, le gal.	3 50 à	5 00
Madère local	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$15 00
No 2	1[illegible] 50	No 2	14 00
No 3	13 50	No 3	13 00
Scantling No 1	15 00	Flooring No 1	16 00
No 2	14 00	No 2	1[illegible] 00
No 3	13 50	No 3	14 00
Ceiling No 1	15 00	Weath Bds No1	14 00
No 2	14 50	No 2	11 00
No 3	12 50		
Boards No 1	15 00	Boards No 2	14 50
No 3	14 00	No 4	12 50

YELLOW PINE DRESSED

Flooring. No 1	24 00	Ceiling. No 1	20 00
No 2	21 00	No 2	16 00
No 3	18 00	No 3	14 00
Weath'bds No1	18 00	Boards, No 1	20 00
No 2	13 00	No 2	17 50
Boards, No 3	15 00	No 4	13 50

CYPRESS—ROUGH

Boards, No 1	27 50	Boards, No 2	25 00
No 3	22 50	No 4	18 00
No 5	15 00	No 6	12 00
Dimensions No1	20 00	Dimensions No2	18 00
No 3	15 00		
Dr'ed Bds No 1	35 00	No 4	18 00
No 2	32 50	No 5	15 00
No 3	30 00	No 6	14 00

WHARF TIMBER

No 1	9	No 3	7
No 2	8		

MAHOGANY TIMBER

No 1	10	No 3	7
No 2	9		

CEDAR TIMBER

No 1	10	No 3	6
No 2	8		

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER

No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		

SHINGLES

No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		

LATTE

Per 1,000	1 60

BRICK—PER 1,000

River—Choice	10 00	Prime m'ch	9 00
Good	8 50	Merchantable	8 00
Lake—Paving	10 00	Lake—B'ing	9 00
Acet	7 [illegible]0	ICREd—Paving	8 75
ICREd—Buildg	8 25		

LIME—PER bbl.

Alabama	1 00	Western	1 35

PLASTER

Calcined	1 75 à 2 00

CEMENT

Portland	3 50	Rosendale	1 [illegible]0
Western	1 35		

SAND

River	—	Yellow	30
White	42½		

SLATE—PER SQ

Bangor	6 58	Virginia	
Chapman		Pennsylvania	
Western			

HAIR—PER LB

Plaster	5 a 6

TILES—EACH

Fire	50	Ridge	18

IRON

Bars round and Square— 1 to ¾ in p 100	2 35
Flat, 1¼ to 4x¾ inches	2 35
Bands, light, 3 to 6x¾ inches	2 85
Heavy, 3½ to 6x¾ inches	2 65
Hoops, ¾ to 9/16, No 17 to 20 ¢ p lb	5½
Sheet Nos 10 to 14 ¢	3½
Galvanized No 26 ¢	8 7[illegible]
Roofing	
Pig iron	
Nails, 10d, per keg	2 70
Spikes, cut per keg	2 95
Wrought	

TIN—PER BOX

Roofing, 1x20x28 inches	10 50		
I C do	12 50	1x14x20	8 00
I C 1x14x20	6 00	Block p lb	22

COPPER

Roofing per lb	23
Braziers sheets 12 lb and over	26

BRASS

Sheet, p lb	25

ZINC

Sheet, p lb	7½

LEADS

Pig p lb	5½	Sheet, p lb	7
Pipe p lb			

PAINTS

White Lead pure	6½	Red painters	8½
Red extra	7¾		

OILS

Linseed, raw, pgl	59	Linseed boiled.	62
Lard winter	90	Lard No 1	
Cotton Seed			

TURPENTINE

Pergallon	35

CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets petits et communs	110 à 145
Mulets, qualité moyenne	165 à 200
Mulets pour rizières	145 à 175
Mulets, première classe	200 à 2[illegible]0
Mulets de ville	[illegible]

FEUILLETON.

No 31 Commencé le 7 sept.

Le Mari de la Diva

Par F. du Boisgobey.

X

—Suite—

—Vos amis! vous croyez qu'il vous en restera?

—Plus que je n'en veux.

—Vous vous trompez absolument, ma chère. Après ce qui s'est passé, on ne viendra plus chez vous.

—Pourquoi? parce que le comte de Listrac s'est bêtement fait tuer en duel et parce qu'il a passé par la tête à sa femme de se suicider sur le théâtre?

—Ah! vous savez cela!

—J'ai lu cette histoire, ce matin, dans mon journal.

—Et vous ne sentez pas qu'on vous imputera ces deux morts tragiques? Vous ne connaissez pas le monde parisien. Il est très tolérant pour les irrégularités de conduite, mais sa tolérance a des limites. Tant qu'une femme ne s'affiche pas trop, il ferme les yeux. Le jour où elle cause un scandale éclatant, il la met à l'index. Or, tout Paris vous a vue, hier soir, narguant de votre loge la Diva qui s'est empoisonnée de désespoir....

—Si on m'a vue, on vous a vu aussi, vous étiez avec moi.

—Oh! je ne me flatte pas d'échapper à la réprobation publique. Je me suis compromis pour vous plaire. Je partagerai la honte avec vous. Je sais fort bien qu'il ne reste plus qu'à donner ma démission du cercle et à faire mes paquets. Si je ne la donnais pas, je serais rayé de la liste des membres, par mesure disciplinaire, et si je restais à Paris, j'y mènerais une existence pénible. Tout le monde me tournerait le dos.

—Alors, vous comptez partir?

—Mon Dieu, oui. Je suis riche, moi aussi... plus riche que vous, ma chère Juliette. Mais, ici, ma fortune, me sauverait pas de la déconsidération. J'irais la dépenser à l'étranger.....et je vous donne le conseil d'en faire autant. Il y a des cas où l'expatriation devient nécessaire.

—Je ne vois pas les choses comme vous.... et d'ailleurs, vous en parlez fort à votre aise. Que voulez-vous que devienne à l'étranger une femme seule?

—Il ne tient qu'à vous de n'être pas seule.

—Vous voulez dire que je pourrais vivre avec vous, comme je vivais avec ce pauvre Georges. Je n'aperçois pas ce que j'y gagnerais.

—Rien, assurément. Mais je suis prêt à vous épouser.

—Je n'y gagnerais pas davantage et je pourrais y perdre.

—Y perdre quoi?

—Mais.... tout ce que je possède. Le mari est le chef de la communauté. Il dispose des revenus.

—Non, quand la femme est séparée des biens.

—Clara Monti l'était.

—Vous n'êtes pas Clara Monti, pas plus que je suis Listrac. Clara Monti était folle de son mari et je n'ai pas la prétention de vous tourner la tête. Vous avez eu des bontés pour moi, mais je ne vous ai pas inspiré ce qu'on appelle une passion. Listrac avait des vices. Listrac était joueur, Listrac se ruinait à fond de train. Moi je ne joue pas, ma fortune est intacte et je n'ai pas besoin d'exploiter ma femme.

—Alors, pourquoi tenez-vous à m'épouser?

—Parce que l'union fait la force. Séparés, nous ne serons jamais que des déclassés. Mariés, nous serons M et Mme des Moulières, riches capitalistes, et on nous recevra partout, en Autriche ou en Russie. Couverts par la majesté du lien conjugal, nous braverons la médisance. Nous commencerons par voyager pour tâter le terrain et nous trouverons bien quelque part, en Europe, un pays où on nous fera un accueil assez favorable pour que nous nous décidions à nous y fixer. Quand nous aurons choisi notre résidence, nous achèterons une grande terre, un château, à proximité d'une capitale, et nous y vivrons comme des seigneurs.

—Merci! je n'aime pas la campagne, dit brusquement Mme de Benserade. Je m'y suis trop ennuyée avec mon premier mari. Je n'ai pas la moindre envie de recommencer.

—Très bien. Je comprends. Vous ne voulez pas de moi.

—Je veux rester ce que je suis.

—Vous en avez le droit, réplique sèchement des Moulières. Je ne vous épouserez pas malgré vous, et puisque vous croyez pouvoir vous passer de protecteur, je vous laisserai vous protéger vous même. Je me borne à vous prévenir que vous allez dès à présent subir un désagrément que vous ne prévoyez pas, j'en suis sûr. D'un instant à l'autre, je vais être appelé devant le parquet de Versailles. On m'interrogera sur la cause de ce duel où il y a eu mort d'homme, et je dirai la vérité. Je dirai que Listrac sortait de chez vous, quand il a pris le chemin de fer pour se rendre sur le terrain où il a été tué. Attendez-vous à être appelée aussi... et malmenée par le juge qui vous demandera compte de votre conduite. La magistrature n'est pas tendre pour les irrégulières et vous n'êtes pas autre chose qu'une irrégulière....

—Tandis que si j'étais Mme des Moulières, je serais la femme d'un aventurier. Ma situation ne serait pas meilleure.

—Il ne vous manquait plus que de m'injurier.

—Vous m'insultez bien, vous! réplique la baronne, exaspérée.

Des Moulières pâlit de colère. Et ces deux êtres dégradés donnaient en ce moment un spectacle consolant pour les honnêtes gens. Ils n'avaient pas un regret pour leurs victimes, et au lieu de s'entendre pour profiter de leurs crimes, ils échangeaient des reproches et des menaces.

Juliette regimbait. Cette créature avilie ne voulait pas des épousailles. Et le plan de des Moulières qui convoitait la fortune de sa complice, ce plan ignoble s'en allait à vau-l'eau.

Il allait partir, la rage dans le cœur, lorsqu'un valet de pied parut dans le jardin, suivi de très près par un monsieur avec lequel il parlementait et qui avait tout l'air d'être entré en forçant la consigne.

Juliette, de plus en plus irritée, vint à la rencontre de ce domestique, moins bien stylé que ceux de la comtesse de Listrac.

Elle se promettait de le tancer vertement et de renvoyer durement l'intrus qui se permettait d'entrer chez elle sans sa permission.

Mais l'intrus lui épargna la moitié du chemin et dit, après l'avoir saluée:

—Madame, je viens de la part de M. Darcy, juge d'instruction.

La baronne changea de visage et fit signe au valet de s'en aller.

Des Moulières, qui avait entendu, prit son chapeau et se préparait à se retirer, mais l'inconnu lui dit:

—Restez, monsieur, j'ai affaire aussi bien à vous qu'à madame.

—C'est impossible, je ne vous connais pas.

—Mais, moi, je vous connais parfaitement. Vous êtes M. des Moulières et vous étiez l'ami de M. de Listrac qui vient d'être tué en duel. Vous lui avez même servi de témoin.

—Je ne le nie pas. Qui êtes-vous, vous-même? demanda des Moulières qui avait déjà repris son aplomb.

—Peu importe qui je suis, réplique le personnage. Je viens de vous dire que M. Darcy, juge d'instruction, m'a envoyé ici. Ce renseignement doit vous suffire.

—Très bien, dit des Moulières. Vous vous proposez de m'interroger sur les circonstances de ce duel.

—Je n'ai pas qualité pour vous interroger. Je viens—par ordre—m'entretenir avec vous et avec madame de la mort de M. de Listrac et d'autre chose encore. Ce ne sera pas très long et nous pouvons en finir sans sortir de ce jardin.

L'inconnu avait souligné les mots "par ordre" et les deux complices comprirent qu'ils étaient en présence d'un délégué de l'autorité judiciaire, ou tout au moins d'un haut employé de la police.

—Comme il vous plaira, monsieur, dit la baronne, en cherchant à faire bonne contenance. Voulez-vous marcher avec nous dans cette allée qui contourne la pelouse?

L'homme se plaça entre Mme de Benserade et M. des Moulières, fort peu rassurés, tous les deux.

Monsieur, commença-t-il, vous serez cité aujourd'hui à comparaître devant le chef du parquet de Versailles.

—Je vais m'y présenter sans attendre la citation.

—C'est ce que vous avez de mieux à faire, car en sortant d'ici, vous allez être suivi, je ne vous le cache pas, par deux agents chargés de vous surveiller.

—Ah! ça, est-ce qu'on me prend pour un malfaiteur? demanda insolemment des Moulières.

—Heuh! heuh! malfaiteur vient de méfaits, et vous avez bien quelques méfaits à vous reprocher.

—Qu'est-ce à dire?.... Le duel a été loyal et je vis honorablement.

—A Paris.... si tant est qu'il soit honorable d'être l'associé d'un usurier et de partager les bénéfices que lui procure son industrie.

—Monsieur!....

—Oh! ne vous gendarmez pas, je puis vous le nommer et vous indiquer son domicile.... Ménager, rue Godot de Mauroy.

—Je connais cet individu.... il m'a prêté de l'argent.... mais je vous défie de prouver que je suis intéressé dans ses affaires.

—Ce ne serait pourtant pas difficile, si on poursuivait Ménager. Mais il n'en est pas question pour le moment. Quant à croire que vous lui avez emprunté de l'argent.... Ah! non!.... Vous en avez assez gagné en Italie et ailleurs pour n'en avoir pas besoin.

—Je ne comprends pas.

—Vous allez comprendre. Vous n'avez certainement pas oublié un monsieur Cogolin, de Marseille, qui jouait et qui gagnait beaucoup, à Florence, il y a une quinzaine d'années.

Des Moulières devint très pâle.

—Je vois que vous vous en souvenez, reprit le délégué de M. Darcy. Nous savons parfaitement ce qu'est devenu ce Cogolin qui disparut tout à coup de la ville où il opérait.... qui disparut peu de jours après un événement tragique. Un artiste italien fut assassiné dans la rue et on sut qu'il avait été attiré dans un guet-apens. On poursuivit mollement et on ne découvrit pas l'assassin... il s'est réfugié à Paris.... il y est encore.

—A quel propos me racontez-vous cette histoire? balbutia des Moulières.

—Parce que, si vous connaissiez Cogolin, je vous conseillerais de l'avertir qu'on vient de retrouver une lettre qui le compromet beaucoup.... la lettre que le meurtrier inconnu écrivit jadis au peintre Vitellio pour lui donner un rendez-vous, la nuit, sur un quai désert.... on a maintenant la preuve que cette lettre est de l'écriture de Cogolin.

Des Moulières était livide Et Mme de Benserade qui l'observait semblait jouir de sa confusion.

—Vous pourriez ajouter, continua le visiteur, qu'il aurait tort de se croire à l'abri, parce qu'il est couvert par la prescription. Il ne serait pas poursuivi pour un crime qui remonte à 1869, mais pour peu qu'il fût mêlé en France à quelque fâcheuse affaire, on tiendrait compte de ses antécédents et on le traiterait en conséquence. A sa place, moi, je m'expatrierais.

—Moi aussi, dit la baronne, d'un ton cruellement ironique.

—Je suis heureux, madame, d'apprendre que vous êtes de mon avis, reprit l'inconnu. Quand on n'a pas la conscience nette, il faut se mettre hors de portée de la justice de son pays. La nôtre se trompe quelquefois, elle fait fausse route; mais il arrive aussi qu'après des mois ou des années, on retrouve la vraie piste et on reprend une instruction abandonnée. Tenez! un exemple..... il y a trois ou quatre ans, peut-être plus, une femme galante fut tuée dans son lit d'un coup de couteau; elle demeurait rue de l'Arcade.

Juliette fit un mouvement.

—Pardon, madame!.... Vous aurais-je heurtée?.... cette allée est si étroite....

—Non, non.... ce n'est rien....

—Alors, j'achève mon récit. On arrêta une foule de gens.... la femme de chambre, l'amant de cette femme de chambre, un gredin de bas étage......leur innocence fut reconnue......on arrêta aussi l'amant de la victime, lequel était un gentilhomme de bonne souche, très connu à Paris. Il prouva que ce n'était pas lui, et un peu plus tard, il fut tué en duel...... absolument comme vient de l'être M. de Listrac. L'affaire en resta là. J'ai toujours été convaincu qu'on avait mal cherché...... et que c'était une femme qui avait fait le coup...... une femme du meilleur monde. On ne l'a même pas soupçonnée, mais il faut si peu de chose pour réveiller la justice endormie. Si cette dame vit encore, elle est à la merci d'un hasard ......il suffirait qu'elle fit parler d'elle pour qu'on se souvînt du passé......c'est pourquoi si elle était sage, elle passerait la frontière, sans perdre le temps.

—Ce serait s'avouer coupable, articula péniblement la baronne.

—Bah! quand il s'agit de sauver sa tête...... ou d'éviter la réclusion perpétuelle......on n'y regarde pas de si près ......quand cette femme sera hors de France, on ne demandera pas son extradition......l'affaire est trop vieille...... on l'a classée et on n'y pense plus.

Maintenant, je reviens au duel, M. des Moulières, qui était témoin, va certainement être interrogé. Il doit donc se tenir à la disposition de la justice et attendre, pour quitter Paris, qu'une ordonnance de non-lieu soit intervenue. Quant à vous, madame, il se peut que vous soyez interrogée aussi. Vous avez beaucoup connu M. de Listrac, et vous êtes sans doute en mesure de fournir des renseignements sur l'origine de la querelle qui a coûté la vie à ce monsieur, mais, quoi qu'il arrive, vous ne serez pas mise en cause, et aussitôt que vous aurez dit tout ce que vous savez, si la fantaisie vous prenait de voyager, je ne pense pas que personne s'opposât à votre départ. Plus tard, ce ne serait peut-être pas la même chose. Croyez moi.... profitez de la belle saison qui commence. N'allez pas en Italie.... il y fait déjà trop chaud.... et M des Moulières ne pourrait pas vous y rejoindre.... mais la Suisse est charmante, au printemps.

Tout en causant ainsi, les promeneurs étaient arrivés au bout de l'allée circulaire, et ils apercevaient la grille qui séparait de la rue de Monceaux la cour de l'hôtel.

—Il ne me reste plus, madame, qu'à prendre congé de vous.... et de monsieur, conclut l'inconnu en s'arrêtant brusquement.

—Si c'est là tout ce que vous aviez à nous dire, grommela des Moulières, votre visite était inutile.

—Non, car vous la mettrez à profit, je n'en doute pas.... et, que vous le suiviez ou non, je vous ai donné un bon conseil, vous le reconnaîtrez bientôt.

Là-dessus, monsieur et madame, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Sur cette formule de politesse banale, l'homme tourna les talons et s'en alla par le chemin qu'il avait pris pour entrer.

—C'est un fou, murmura Mme de Benserade, pour se rassurer.

—Mais, non, répliqua des Moulières; je le trouve, au contraire, très sensé, car il est du même avis que moi sur notre situation. Paris n'est plus tenable, ni pour vous, ni pour moi.

—Pour vous surtout, chère amie. L'histoire que cet aimable personnage vient de nous raconter s'est passée rue de l'Arcade, tout près de la Madeleine, à deux ou trois kilomètres du Palais de Justice. Bien des gens s'en souviennent.... moi, entre autres.

—Comme on se souvient à Florence du Marseillais Cogolin.

—Cogolin n'existe plus.

—Il a changé de nom, mais il n'a pas changé de peau.

—Vous non plus, ma chère. Vous y perdriez trop, car vous êtes toujours charmante. Quant au nom, il ne tient qu'à vous de porter le mien.

—Lequel? le vrai ou le faux?

—Ni l'un, ni l'autre. J'ai assez d'argent pour acheter un titre à l'étranger. Vous ne serez ni Mme Cogolin, ni Mme des Moulières, vous serez la comtesse ou la marquise de.... n'importe quoi. Et notre mariage n'en sera pas moins valable.

—A Londres ou à Pétersbourg.

—En France, aussi. Dès que nous aurons choisi notre résidence, nous nous marierons devant le consul, en produisant des papiers légalisés par toutes les autorités françaises. Je ferai venir de Marseille mon acte de naissance... Vous ferez venir le vôtre de Paris, avec l'acte de décès de votre mari.... et quand nous serons régulièrement unis, le passé n'existera plus.

—Si j'en étais sûre.......

—Essayez. Je ne prétends pas m'imposer. Partez seule. Fixez-vous où vous voudrez. J'irai vous y retrouver, lorsque je serai débarrassé de l'instruction qui va s'ouvrir et qui sera vite close, car nous prouverons qu'à Ville-d'Avray tout s'est passé régulièrement.

Si vous vous arrêtez à Vienne, j'irai à Vienne, et nous y vivrons d'abord, chacun de son côté. Vous me ferez faire un stage et si, comme je l'espère, vous reconnaissez que nous sommes nés l'un pour l'autre, vous m'épouserez...... je veux que ce soit de votre plein gré, et, je vous laisserai tout le temps nécessaire pour réfléchir avant de vous engager.

—Dans ces conditions là, je ne dis pas non. Mais comment partir immédiatement?

—Qui vous en empêche? En fait d'immeubles, vous ne possédez, je crois, que cet hôtel. Votre notaire se chargera de le vendre. Quant à vos capitaux, vous pouvez les convertir en une traite sur un banquier de Vienne. C'est ainsi que je procéderai pour les miens...... quand le moment sera venu de dire un éternel adieu à ce pays-ci.

—Vous n'êtes pas pressé de le quitter, à ce qu'il me paraît.

—Très pressé, au contraire. Mais je ne puis pas laisser derrière moi cette instruction sur le duel. Vous avez entendu cet homme....

—Oui, et je me demande qui il est.

—Un policier haut placé, parbleu!... et bien informé.... trop bien.... il est venu nous donner un avertissement que nous aurions grand tort de négliger.... et il ne nous l'a pas donné sans y être autorisé. Cela veut dire que la justice ne tient pas à évoquer de vieilles affaires, mais qu'elle ne veut plus entendre parler de nous.

(La fin à demain.)